FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT !

# Évolution de la négociation sectorielle

FSE FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# 1re phase de consultation

- Automne 2018
- Près de 10 000 membres ont participé
- Adhésion de 97 % à une négociation ciblée portant essentiellement
  - sur la lourdeur et la complexification de la tâche
  - sur la précarité et l’entrée dans la profession
  - sur les conditions salariales

# 2e phase de consultation

- Hiver 2019
- Près de 17 000 membres ont participé
- Priorisation des revendications à l'intérieur des 3 grands enjeux de la 1re phase
- Déploiement de l'enjeu « Lourdeur et complexification de la tâche » en 3 sous-thèmes
  - élèves HDAA et règles de formation de groupes
  - soutien à l'enseignante ou l'enseignant et aux élèves HDAA ou ayant des besoins particuliers
  - manque de temps et d'autonomie

# Groupes de discussion

- Automne-hiver 2018-2019
- 11 groupes de discussions auprès de 150 enseignantes et enseignants provenant de tous les syndicats et de tous les ordres d'enseignement
- Principaux cris du cœur : lourdeur de la tâche, composition de la classe et rémunération

# Dépôt syndical

# Dépôt syndical

- 18 octobre 2019
- 6 enjeux
  - règles de formation de groupes
  - élèves HDAA intégrés en classes régulières
  - lourdeur de la tâche, manque de temps et d'autonomie
  - rémunération (majoration de traitement de 8 %)
  - précarité et entrée dans la profession
  - respect de la convention collective et des droits des enseignantes et enseignants (griefs et arbitrage)

# Dépôt syndical (suite)

- 23 objectifs et 59 demandes pour les atteindre
- Contexte économique et politique favorable, appui populaire et médiatique pour améliorer les conditions d'exercice et salariales meilleurs que jamais

# Dépôt patronal

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# Dépôt patronal

- 17 décembre 2019
- 90 demandes (dont les 2/3 sont des demandes recyclées du dépôt de 2014)
- Aucune réponse aux demandes syndicales du 18 octobre
- Aucune proposition claire d'amélioration des conditions d'exercice des enseignantes et enseignants ou de leur rémunération

# Dépôt patronal (suite)

- Volonté patronale d’inscrire dans la convention collective que la tâche d’une enseignante ou d’un enseignant est de 40 heures par semaine et d’augmenter le pouvoir d’assignation des directions
- Demande de retrait de la pondération à priori

# Dépôt patronal (suite)

- Réaction très négative et outrée des membres dans les assemblées et sur les réseaux sociaux
- Sentiment d'avoir été bernés par un gouvernement et un ministre de l'Éducation qui s'étaient engagés à améliorer la condition des enseignantes et enseignants et de leurs élèves

# Dépôt patronal (suite)

- En février et mars, le ministre Roberge tente de calmer la grogne des enseignantes et enseignants sur Facebook et dans les médias

  « Nous n'allons pas éliminer la pondération, mais remplacer ce système-là par quelque chose de mieux. Il y en a qui ne sont pas pondérés en ce moment qui vont l'être l'an prochain » (Bernard Drainville, 18 février 2020)

  « Nous n'allons pas alourdir la tâche des enseignantes et enseignants » (page Facebook de Jean-François Roberge, 18 février 2020)

  « À la fin, tout le monde va signer, le sourire aux lèvres. Les conditions d'apprentissage des élèves vont s'améliorer; les conditions d'enseignement vont s'améliorer » (Presse canadienne, 25 février 2020)

# 1re période de négociation

# du 16 janvier au 12 mars 2020

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# Négociation traditionnelle

- 12 rencontres à la table sectorielle
- Présentation des demandes respectives
- Toutes les demandes syndicales sont claires, précises et « clausées »
- Les demandes patronales sont sous forme de principes flous et inquiétants
- Refus de la partie patronale de présenter des propositions « clausées »

# 2e période de négociation

# du 13 au 31 mars 2020

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# Le « cataclysme » et le 1er « faux blitz »

## Le « cataclysme »

- Le 13 mars 2020, fermeture des écoles et début des annonces de confinement
- Demande du premier ministre de suspendre les négociations dans le secteur public en raison de la pandémie, acceptée par les organisations syndicales

# Le « cataclysme » et le 1er « faux blitz »
(suite)

## Le 1er « faux blitz »

- Volte-face du gouvernement dans les jours suivants, qui invite plutôt les organisations syndicales à un « blitz » ayant comme échéance le 31 mars, pour une entente de 3 ans
- Aucune offre patronale sérieuse, mais retrait de la majorité des demandes du 17 décembre, avec crainte d'un décret
- Le 31 mars à minuit, le carrosse de la négociation ne se transforme finalement pas en citrouille!

# 3e période de négociation

# du 9 avril au 29 juin 2020

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# 2e « faux blitz » et la table dédiée

- Invitation du gouvernement à poursuivre la négociation sectorielle à ce qu'il a appelé la « table dédiée à la réussite éducative », relevant essentiellement du Conseil du trésor
- Le gouvernement prétend qu'on pourra y discuter des enjeux liés aux ratios, aux services aux élèves HDAA, à la tâche et à la rémunération
- La partie patronale laisse miroiter une négociation au rythme soutenu et rapide avec un horizon de **quelques semaines**, mais dans un contexte qualifié par elle d'effondrement de l'économie et des finances publiques

# 2e « faux blitz » et la table dédiée (suite)

- 1re proposition patronale à la table dédiée, sous forme verbale et floue, le 24 avril
- Déjà, rien d'encourageant et plusieurs éléments inquiétants
- 1re contre-proposition syndicale le 29 avril
- Silence radio de la partie patronale jusqu'au 14 mai (négociation rapide et soutenue!), puis annonce d'une nouvelle proposition patronale écrite le 22 mai

# 2e « faux blitz » et la table dédiée (suite)

- La proposition patronale du 22 mai confirme la plupart des appréhensions
  - 32 heures « assignables » par semaine au lieu de 27 heures
  - précision dans la convention que la prestation de travail attendue est de 40 heures
  - ajout d'une heure par semaine de tâche éducative (autre que cours et leçons) au secondaire
  - augmentations de salaire dérisoires seulement pour les 6 premiers échelons et pour les enseignantes et enseignants « émérites » (fonctions se situant quelque part entre des conseillères ou conseillers pédagogiques et des directions adjointes)
- Aucune ouverture sur la proposition syndicale du 29 avril

# 2e « faux blitz » et la table dédiée (suite)

- Proposition patronale du 22 mai rendue publique par le président du Conseil du trésor d'alors, une première historique irrespectueuse du processus de négociation
- Consultation virtuelle sur cette proposition qualifiée de projet d'entente de principe, à laquelle ont participé plus de 11 500 membres (impressionnant en période de pandémie)
- Rejet catégorique de la proposition patronale à 97 %

# 2e « faux blitz » et la table dédiée (suite)

- 98 % des membres réaffirment leur volonté inébranlable, malgré la pandémie et ses effets sur les finances publiques, que cette négociation permette une amélioration significatives des conditions d'exercice de leur profession, principalement dans les 4 domaines suivants
  - la composition de la classe et les services aux élèves HDAA
  - la lourdeur de la tâche
  - la rémunération (dont une majoration de l'échelle de traitement pour TOUS les enseignants et enseignantes)
  - la précarité et l'entrée dans la profession

# Le 2e « faux blitz » et la table dédiée
(suite)

- Sur la base de cette consultation, 2e contre-proposition syndicale le 9 juin
- Rencontres infructueuses les 16, 18 et 23 juin
- Le 29 juin, conclusion inévitable que les deux parties se trouvent dans des univers parallèles
- La partie syndicale indique à la partie patronale qu'elle est en attente d'un mouvement important de sa part

# Demande de médiation et état actuel de la négociation

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

# Demande de médiation et état actuel de la négociation

- Le 26 juin, demande de médiation de la FSE (et de la plupart des fédérations de la CSQ), passage obligé par la loi 37 pour obtenir le droit de grève
- Deux rencontres de procédure avec la médiatrice et dépôt de son rapport le 14 septembre
- Droit de grève à compter du 5 octobre

# Demande de médiation et état actuel de la négociation (suite)

- Mises à part les rencontres procédurales avec la médiatrice, aucune autre rencontre de négociation n’a eu lieu durant l’été
- La négociation n’a repris que le 25 septembre

# Demande de médiation et état actuel de la négociation (suite)

- La pandémie n’a pas fait disparaître les besoins criants des enseignantes et enseignants et de leurs élèves
- Au contraire, même si l’on peut espérer que certains alourdissements actuels sont temporaires, tout porte à croire que ces besoins seront néanmoins plus grands encore au sortir de la crise
- D’où l’importance de la mobilisation pour forcer le gouvernement à s’engager dans un réel processus d’amélioration des conditions d’exercice et de rémunération des enseignantes et enseignants

FSE
FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

SEDR
Syndicat de
l'enseignement
des Deux Rives